



IT-4815/SCE

Présentation des documents commerciaux

**Construction de l'extension du bâtiment 369 sur le site de Meyrin du
CERN (Suisse)**

Conférence aux soumissionnaires 12 décembre 2022 – IT-4815/SCE

Sandrine Magnan – CERN Procurement Officer



AGENDA

- Procédure d'appel d'offres
- Critères de Sélection et d'Adjudication
- Formulaire de soumission
- Contrat / Livre vert FIDIC
- Soumission de l'offre



PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

Procédure d'Appel d'Offres- Dates clés

- Envoi de l'appel d'offres: **25 novembre 2022**
- *Conférence aux soumissionnaires (obligatoire): 12 décembre 2022*
- Date limite de dépôt des offres : **18 janvier 2023 16h**
- Evaluation des offres et clarifications : **Janvier 2023**
- Comité des Finances : **Fin mars 2023**
- **Négociation du Contrat et notification fin Mars 2023**

Procédure d'Appel d'Offres– Documents de l'IT

Documents commerciaux :

- Formulaire de soumission et son Annexe : *Questionnaire Technique*
- « Critères de sélection des soumissionnaires et d'attribution des contrats de Génie Civil », Mars 2022 ;
- Les Conditions Générales des Appels d'offres du CERN ;
- Agenda de la Conférence aux Soumissionnaires
- Projet de Marché
 - (a) Acte d'engagement
 - (b) Conditions générales (CCAG - Cahier de Clauses Administratives générales)
 - Annexes
 - Règles de conciliation
 - Formulaire d'accord du conciliateur
 - (d) Conditions Particulières (CCAP - Cahier de Clauses Administratives particulières) - Données du Marché
 - Annexes
 - Annexe A : Approbation par le Maître d'Ouvrage
 - Annexe B : Garantie de bonne exécution
 - Annexe C : Certificat d'assurance
 - (h) Bordereaux



Procédure d'Appel d'Offres– Documents de l'IT

Documents techniques :

- (f) Spécifications et ses Annexes, y compris Prestations sur le site du CERN
- (g) Plans
- (j) Données du chantier
 - Plans existants (bâtiments et réseaux)
 - Rapport géotechnique et complément
 - Rapport pollution de sol
 - Diagnostic amiante, plomb, PCB, HAP avant travaux
- (k) Plan de coordination de travaux et sécurité (PCTS)
- (l) Planning prévisionnel



Procédure d'Appel d'Offres– Clarifications

- Toute questions doit être envoyée par écrit à :
Procurement.Service@cern.ch
- **Au plus tard deux semaines** avant le date de clôture i.e. avant le **04 janvier 2023**
- **CERN** répondra à tous les **soumissionnaires** en mentionnant la question posée sans en préciser la source.
- Les soumissionnaires devront accuser reception de chaque email de clarification
- Le soumissionnaires devront inclure **une lettre de couverture** dans leur offre qui mentionnera chaque clarification reçue



CRITERES DE SELECTION ET D'ADJUDICATION



CERN – Le plus grand laboratoire de physique des particules du monde.

Organisation Internationale fondée le 1 July 1953 - “La Science pour la Paix”.

Immunité de juridiction et d'exécution

CERN a le droit d'établir ses propres règles nécessaires à son bon fonctionnement, notamment:

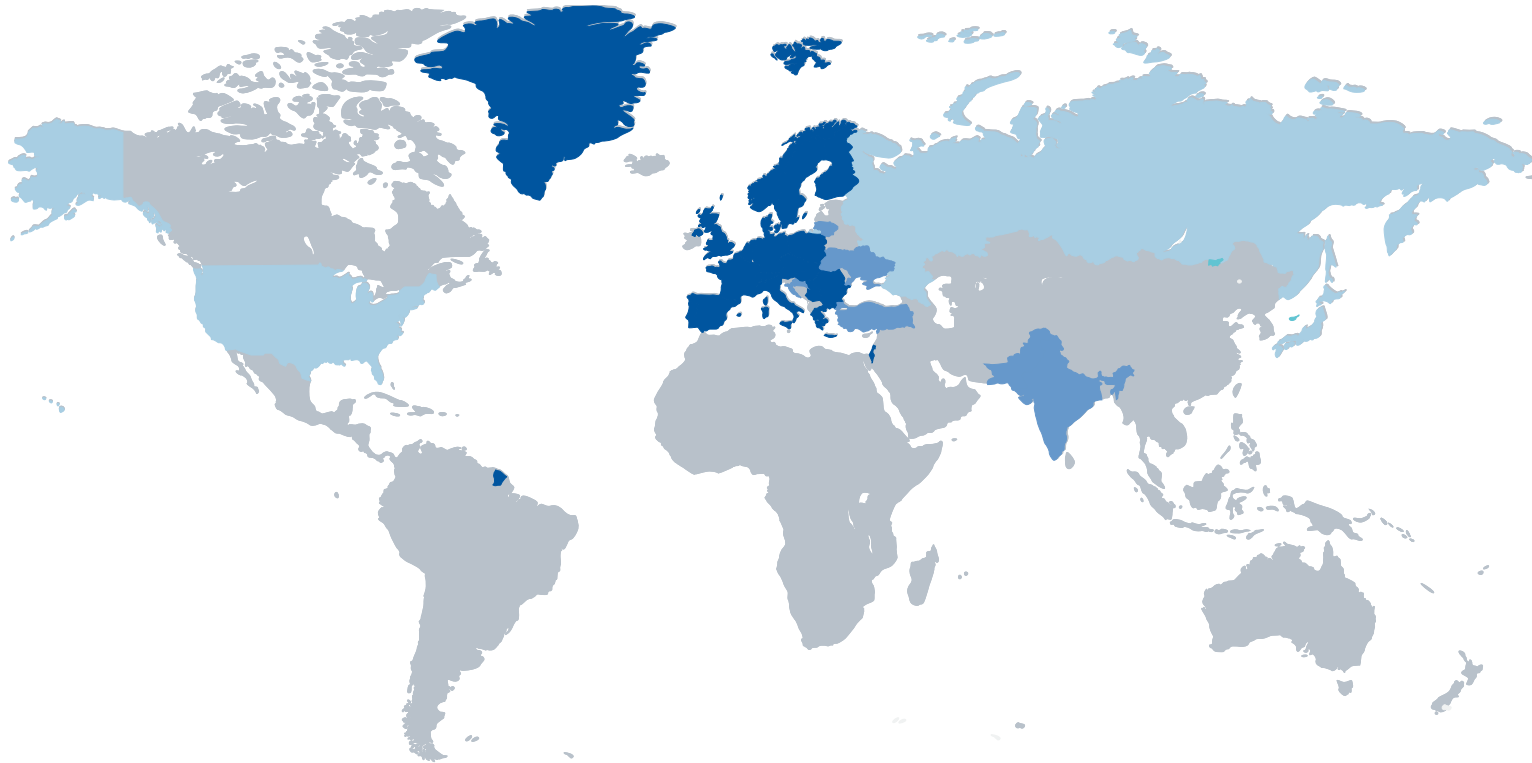


Règles d'Achat

Règles de Sécurité

Statut de son propre personnel

Les Etats Membres du CERN



23 Etats Membres

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, République Tchèque, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, République Slovaque, Suède, et la Suisse

3 Associate Member States in the pre-stage to membership

Chypre, Estonie and Slovénie

7 Associate Member States

Croatie, Inde, Lettonie, Lituanie, Pakistan, Turquie and Ukraine

6 Observers (*Russia suspended*)

Le pays d'origine des soumissionnaires sera uniquement les Etats membres ou les Etats membres associés du CERN.

Pays d'origine des offres 1/3 (tableau 2 du formulaire de soumission)

Pour toute Prestation de construction comprise dans les travaux:

- C'est le pays dans lequel est établie l'entreprise chargée de réaliser la prestation
- Si une prestation comprend une part significative de biens et matériaux (par exemple : structure métallique), le(s) pays d'origine de tels biens et matériaux est/sont le(s) pays où ces biens et matériaux, y compris leurs composants et éléments constitutifs, ont été fabriqués ou ont été transformés pour la dernière fois de manière substantielle par le contractant ou ses sous-traitants

Si les travaux comprennent la fourniture et l'installation d'équipements:

C'est le pays où les équipements (y compris leurs composants et éléments constitutifs) ont été fabriqués ou ont été transformés pour la dernière fois de manière substantielle par le contractant ou ses sous-traitants. (ex: fourreaux électrique, éléments préfabriqués...)

Pays d'origine des offres 2/3 (tableau 2 du formulaire de soumission)

Critères de selection des soumissionnaires et d'attribution des contrats de génie civil (Mars 2022)

Pour cet Appel d'Offres, les Etats Membres suivants sont en situation équilibrée:

Autriche

France

Republique Tchèque

Suisse

Hongrie

Italie

République Slovaque



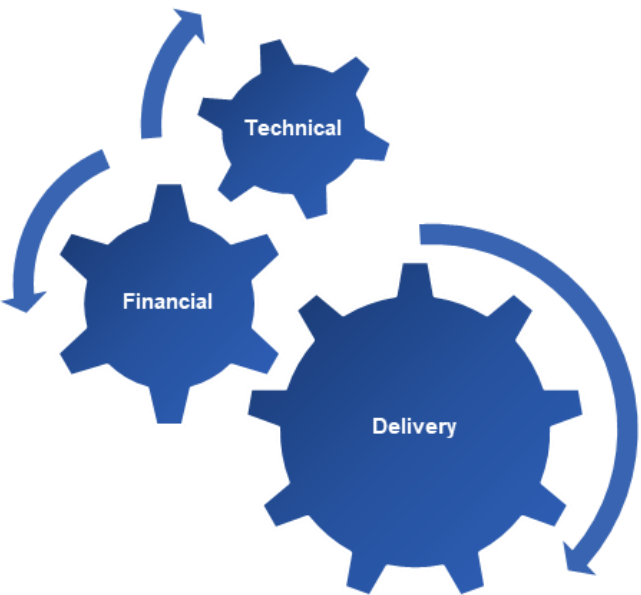
Pays d'origine des offres 3/3 (tableau 2 du formulaire de soumission)

Travaux



Si au moins **60%** du montant total de l'offre vient d'un pays en situation déséquilibrée, alors **l'offre complète** sera traitée comme originaire d'un pays en **situation déséquilibrée**

Base d'adjudication – Offre moins disante conforme



Base d'adjudication – règle d'alignement

Scénario 1:

Offre moins-disante PM situation défavorisée

➡ **Contrat attribué**

Scénario 2:

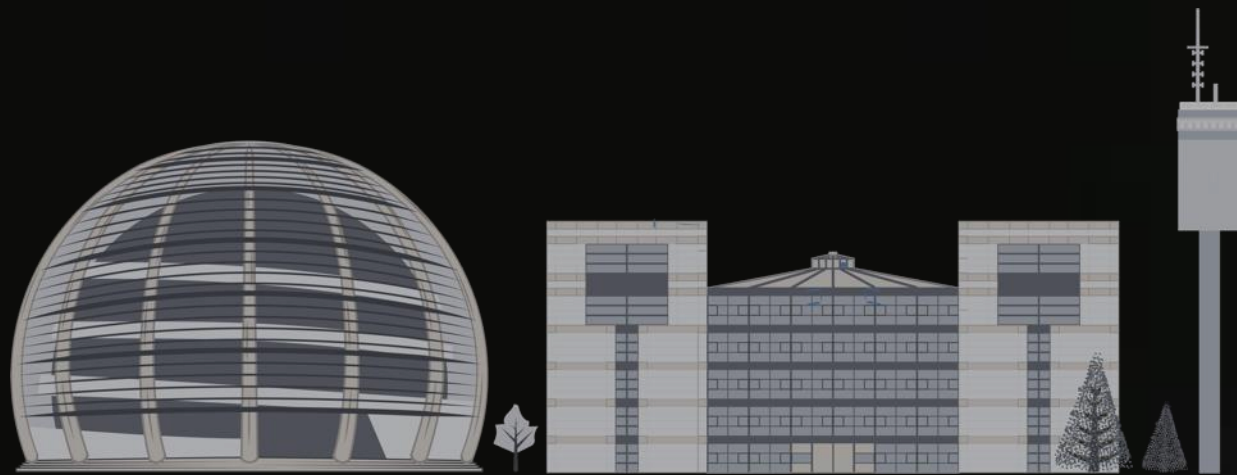
Offres moins-disante PM situation favorisée:

(a) 1^{er} soumissionnaire (dans 20%) PM défavorisé aligne son offre

➡ **Contrat attribué**

(b) si non, 2^{ème} soumissionnaire (dans 20%) PM défavorisé aligne son offre ➡ **Contrat attribué**

(c) si pas d'alignement, **Contrat attribué au moins-disant du PM favorisé**



FORMULAIRE DE SOUSSION

Base de Prix & Monnaie

Tous les prix doivent être donnés dans la monnaie définie dans le formulaire de Soumission, hors taxes et non révisables. (Hors actualisation possible selon §8 FS)

La monnaie choisie pour compléter le tableau 3 du formulaire de Soumission doit être la **monnaie nationale** du soumissionnaire ou celle dans laquelle il réalise la **majeure partie des dépenses sous le Contrat**.

Pour l'adjudication, les prix côtés dans une autre monnaie que le CHF seront convertis par le CERN en utilisant le taux de change de la BCE de la date de clôture de l'IT.



Mesurage avec bordereau de prix

Selon option D des CCAP (Livre Vert)

Les **Bordereaux en annexe (h)** doivent être complétés dans leur intégralité sans modification des libellés.

Toute modification ou réserve concernant le mode d'exécution prescrit, les matériaux, les délais, les métrés ou les décomptes devront être explicitement indiquées à la section 12 du formulaire de soumission.

Le **tableau 3 du formulaire de soumission** doit faire apparaître le prix total estimé pour les Travaux.

Offre anormalement basse

Selon le §4.3 des Conditions Générales des Appels d'offres du CERN, CERN se réserve le droit de rejeter les offres anormalement basses après avoir donné l'opportunité au soumissionnaire d'expliquer sur quelle base le montant de son offre a été calculé.

Le Soumissionnaire doit prouver que son offre:

- Est conforme en tout point aux documents d'appel d'offres
 - Est économiquement viable, et
 - Que tout risque a été pris en compte.
- Si les explication fournies sont insuffisantes ou données hors des délais impartis, le CERN se réserve le droit de rejeter l'offre.



Conditions de paiement 1/2

Le conditions de paiement sont définies dans la **clause 8 du CCAG** et dans le **CCAP**.

Avant tout paiement le contractant devra fournir une garantie de bonne execution (clause 4.5 des CCAG) couvrant ses obligations sous le Contrat. La garantie devra être émise par une banque approuvée par le CERN (Rating BBB+ ou equivalent, avec prevue de rating) valable pour une période totale de 10 ans après reception des travaux et d'un montant de :

- 10% (dix pourcent) du montant total estimatif des travaux pendant une période de deux ans après la réception des travaux ;
- 2% (deux pourcent) du montant total estimatif des travaux pendant une période supplémentaire de huit ans ;

La Garantie de Bonne Exécution sera rédigée sur la base du modèle joint en **Annexe B des CCAP**

Annexe B GARANTIE DE BONNE EXECUTION

A : L'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire
CH-1211 Genève 23

Nous, [nom] _____ de [adresse et numéro de fax] _____, avons été informés par nos clients, [nom] _____ ("l'Entrepreneur"), qu'ils ont signé le Marché [référence] du Marché _____ ("le Marché") du [date de signature du Marché] _____ avec l'Organisation européenne pour la Recherche nucléaire ("CERN"). En vertu du Marché, l'Entrepreneur est tenu de délivrer une garantie bancaire au CERN afin de garantir la bonne exécution par l'Entrepreneur de ses obligations en vertu du Marché.

Nous, _____, garantissons par la présente, de manière irrévocable et inconditionnelle, en tant que débiteur principal et non en tant que simple caution, de payer au CERN, à sa première demande écrite, le montant stipulé par le CERN, jusqu'à un montant maximum de [10% du montant estimé du Marché] _____.

Nous nous engageons à effectuer ce paiement sans aucune déduction, retenue, contre-réclamation, « interpleader », limitation, condition, compensation ou tout droit d'objection de notre part. Nous convenons que le CERN n'est pas tenu de prouver que l'Entrepreneur est en infraction ou que le CERN a subi des pertes ou des dommages, ni de motiver sa demande, ni de demander ou d'engager une procédure contre l'Entrepreneur.

Nous convenons que notre responsabilité en vertu de cette garantie ne sera pas libérée en tout ou en partie ou autrement affectée pour quelque raison que ce soit, sauf par notre paiement au CERN du montant maximum indiqué ci-dessus ou par l'expiration de cette garantie conformément à ce qui est indiqué ci-après.

Cette garantie restera valable et de plein effet à partir de la date du présent document jusqu'à deux ans après la date du dernier certificat de réception des travaux [date] _____, pour un montant correspondant à [10% du montant estimé du Marché] _____.

A partir du [date - deux ans après la réception des travaux] _____, elle sera réduite à [2% du montant estimé du marché] _____, et sera valable jusqu'à 30 jours après la fin du délai de garantie de dix ans après la réception des travaux, après quoi elle cessera de produire ses effets, sauf pour toute demande qui nous serait notifiée avant l'expiration dudit délai de 30 jours.

Nous confirmons que nos obligations au titre de la présente garantie nous sont opposables en vertu du droit des tribunaux compétents pour notre lieu d'établissement. Si elles ne sont pas exécutoires en vertu de ces lois, nous acceptons par la présente l'application du droit suisse par ces tribunaux.

Nous nous engageons à ne pas céder, charger ou transférer cette garantie à quiconque, quelles que soient les circonstances.

Toute notification ou autre communication au titre de la présente garantie doit être effectuée par lettre recommandée à l'adresse indiquée ci-dessus.

Date : _____

Signatures du ou des agents autorisés : _____

Conditions de paiement 2/2

Les conditions de paiement sont définies dans la **clause 8 du CCAG** et dans le **CCAP**.

Un paiement d'avance, correspondant à 10% (dix pourcent) du montant total forfaitaire indiqué dans le Tableau 3 du formulaire de soumission, sera payé au contractant dans les 30 (trente) jours suivant la signature du contrat sous réserve de la réception et validation par le CERN de la facture correspondante, accompagnée de la garantie de bonne exécution établie selon annexe B.

Les travaux exécutés chaque mois seront facturés au terme du mois. L'avancement intermédiaire à prendre en compte pour l'établissement des factures seront établies d'un commun accord entre le CERN et le Contractant. A la fin de chaque mois, le Contractant enverra la facture correspondant à **75%** (soixante quinze pourcent) **du montant mensuel vérifié** et ce jusqu'au remboursement de l'avance. Puis Une fois les 10% d'avance remboursée le CERN payera 90% (quatre-vingt dix pourcent) de l'avancement.

Le solde du contrat, défini comme la différence entre le montant total final du contrat et les montants déjà payés par le CERN, sera payé 30 (trente) jours **après acceptation des travaux concernés et réception et validation par le CERN de la facture**. Les vérifications seront faites conjointement par le contractant et le CERN.

TVA

Les prix doivent tenir compte de l'exonération de TVA et des droits de douanes dont bénéficie le CERN (cette exonération ne s'applique pas aux outils ou équipements qui restent la propriété du contractant)

TVA est soumise aux règles et instructions de facturation:

https://procurement.web.cern.ch/system/files/document/guide-de-tva-et-facturation-fr_0.pdf



A photograph of two people shaking hands in a business setting. The person on the left is wearing a light-colored shirt, and the person on the right is wearing a dark suit jacket. The background is blurred, showing other people in business attire. A large purple circle is overlaid on the right side of the image, containing the text.

FORME DE CONTRAT / MARCHE

Utilisation des contrats FIDIC au CERN

- Pour atteindre son objectif d'équilibrer les retours industriels pour ses Etats membres et de rendre ses appels d'offres plus attractifs, le CERN utilise régulièrement la série des contrat FIDIC pour ses grands projet de construction.
- Le Livre vert vient s'ajouter à la famille des FIDIC pour les projets courts.
- Choisi en raison de ses principes de **répartition équitable des risques**, de sa **reconnaissance internationale** et la **familiarité** des utilisateurs dans l'industrie avec les contrats FIDIC.
- Pour le bâtiment 369, la nomination du Contractant/Entrepreneur pour les Travaux sera effectuée conformément au **Livre vert FIDIC 2021**.



Accord basé sur le Livre Vert FIDIC

- **Version** du contrat **Livre Vert FIDIC** légèrement adapté en tenant compte du statut du CERN en tant qu'organisation intergouvernementale jouissant de privilèges et d'immunités.
- **Format:**
 - Acte d'Engagement
 - Conditions Générales (CCGA – Cahier des Clauses Administratives générales)
 - Conditions Particulières (CCAP – Cahier des Clauses Administratives particulières)
- **Les modifications ont été faites dans le corps du texte**



Règlement des différends sous le Marché



➤ **Loi applicable:**

- Les termes de l'accord font foi, la loi suisse est subsidiaire et applicable uniquement en cas d'ambiguïté ou de manque

➤ **Conciliation:**

- Si besoin les parties désignent et concluent un accord avec un des conciliateurs listés dans les CCAP
- Mécanisme informel de résolution des conflits reste possible

➤ **Arbitrage:**

- Arbitrage international (pas de tribunaux nationaux)
- Ne peut être engagé qu'après la réception du dernier certificat de réception.

Assurances

- Contractant / Entrepreneur doit souscrire les assurances nécessaires et obligatoires (clause 12 des CCAG et tableau CCAP)
- **Doivent être souscrites par le Contractant, même si les Travaux sont sous-traités.**



Sous-traitance

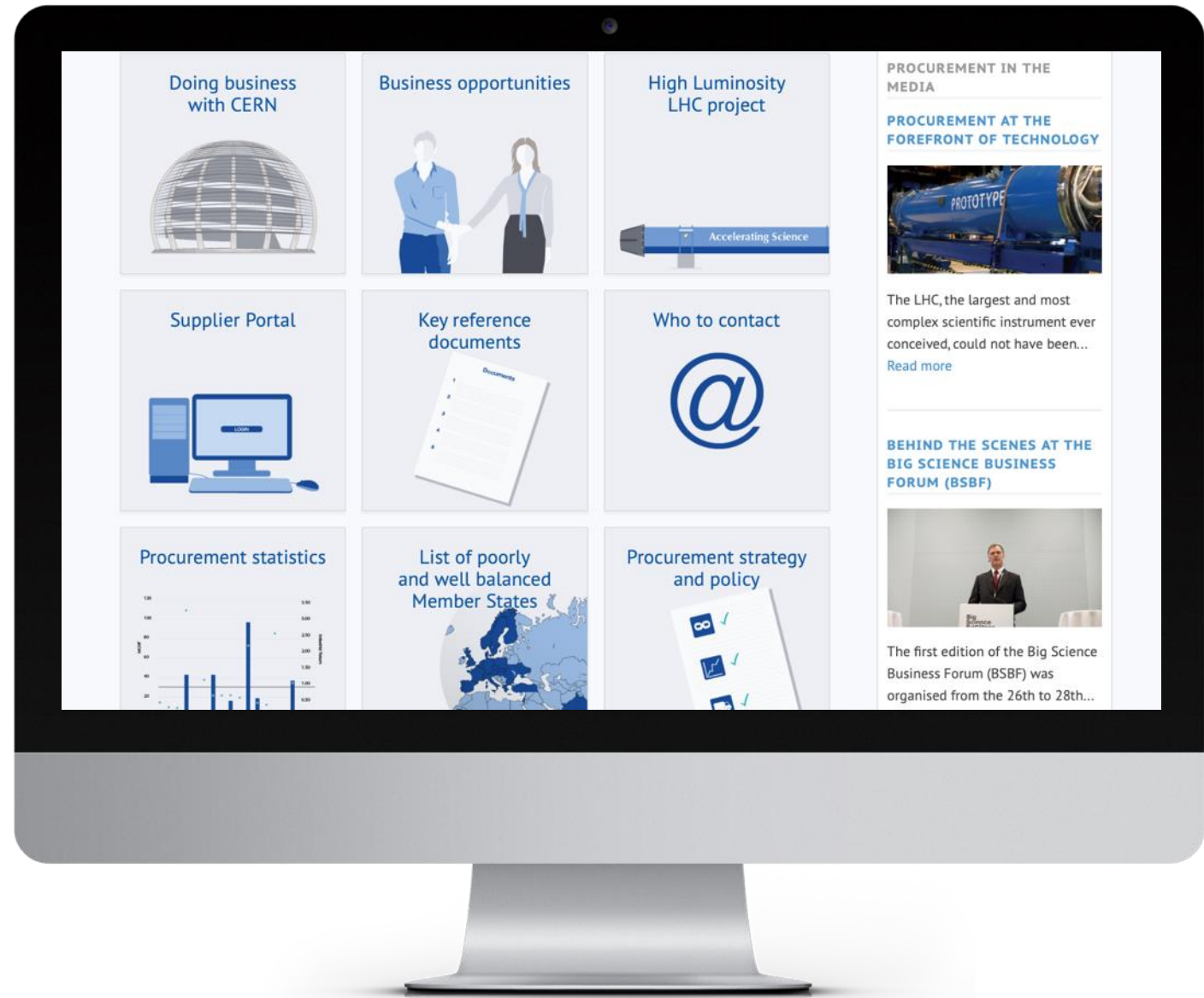


“L’Entrepreneur ne doit pas sous-traiter une partie quelconque des Ouvrages sans le consentement préalable du Maître d’Oeuvre”

*“L’Entrepreneur doit informer son (ses) sous-traitant(s) du **statut du Maître d’Ouvrage** en tant qu’**organisation intergouvernementale**, dont le siège est à Genève, en Suisse, d’où il résulte notamment que tout litige de nature commerciale impliquant le Maître d’Ouvrage n’est pas soumis à la juridiction nationale mais est tranché par **arbitrage**.”*

L’Entrepreneur reste responsable du travail de ses sous-traitant pour toutes les obligations sous-traité.

SOUSSION DE L'OFFRE



Documents à fournir avec l'offre (§13 du formulaire de Soumission)

- **Une lettre de couverture** dans laquelle le soumissionnaire déclare expressément avoir lu et accepté le contenu du dossier d'Appel d'Offres ;
- **L'Acte d'engagement (AE) et le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) dûment paraphés et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) dûment complété et paraphé ;**
- **Le formulaire de soumission et son Annexe Questionnaire Technique** dûment complétés, paraphés et signés ;
- **Les Bordereaux** dûment complétés, paraphés et signés, en format PDF et Excel.

Procédure E-tendering

- Les offres ne doivent en aucun cas être envoyées par courrier électronique, postal ou fax
- Tous les documents faisant partie de l'offre doivent être chargés sur notre application **CERN e-tendering** en utilisant le bouton **[Submit Bid]**
- Le chargement peut prendre quelques temps, Il est donc conseillé de commencer un heure avant l'heure limite.
- Si vous ne souhaitez pas remettre un offre merci de nous en informer en utilisant le bouton **[Decline]**
- Si vous avez le moindre problème ou des questions concernant l'enregistrement de votre entreprise, ou le chargement de votre offre, merci de consulter les **[FAQ]** ou contacter procurement.service@cern.ch



The screenshot displays the CERN e-tendering application interface. At the top, there are three tabs: 'Information', 'Discussion (0)', and 'Files'. Below the tabs is a blue header with the CERN logo and the text 'e-tendering'. The main content area contains a form with the following fields: 'Report number', 'Title', 'Activity code', 'Dispatch date (yyyy-mm-dd)', 'Reply date (yyyy-mm-dd)', and 'Documents'. At the bottom of the form, there are three buttons: '[Submit Bid]', '[Decline]', and '[FAQ]'.

Date de retour des offres

Les offres doivent être reçues par le CERN
Au plus tard le 18 janvier 2023 avant 16h

Information Contact

Procurement.service@cern.ch



Questions & Réponses

